

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
du 15 février 2024 à 14 heures
Salle du Conseil Municipal - Bar sur Loup

Secrétaire de séance : Marc Malfatto

Membres en exercice : 63

Membres présents ou représentés : 36

Dont membres présents : 17

Dont membres en visio-conférence : 8

Dont pouvoirs : 11

Absents-excusés : 27

Présents(es) (17) :

Éric MELE, Gérard BOUCHARD, Caroline CAPE, Denis FISSORE, Vincent GIOBERGIA Stéphane MAILLARD, Marc Malfatto (double compétence), Yves PASCAL, Geneviève PIERRAT Arnaud PRIGENT (double compétence), Anthony SALOMONE, Ludovic SANCHEZ, Martine SEGHI, Alain SERVELLA, Claudia WOLFF.

Présents (es) en visio-conférence (8) :

Alain BARBAGLI, Joël BARRIERE, Bénédicte BEDEL, Michèle BELLERY, Jean-Paul DAVID, Julien DO SOUTO, Michèle OLIVIER (suppléante de Mr VIAUD Département 06), Gilbert TAULANE.

Pouvoirs (11) :

Georges BOTELLA et Jean-Marc DELIA (Région) donnent pouvoir à Jean-Paul DAVID,
Claude CEPPI donne pouvoir à Yves PASCAL,
Jean-Marc DÉLIA (commune de Saint-Vallier-de-Thiery) donne pouvoir à Alain SERVELLA,
Sandrine GAIDON et Patrick CALEGARI donnent pouvoir à Anthony SALOMONE,
Nicole HAMES donne pouvoir à Arnaud PRIGENT,
Gilbert HUGHES et Serge BERENGER donnent pouvoir à Marc Malfatto,
Myriam NOCERA et Liliane CASTAGNOLI donnent pouvoir à Denis FISSORE.

Absents-Excusés(es) (27) :

Florence BONNARD, Joëlle CECCARINI, Nicole CIMBE, Monique CURE, Florence DALMASSO, Annie DUVAL, Dominique ESTROSI-SASSONE, Colette FABRON, Maxime FERRERO, Renée-Paule GACHET, Didier GASTAUD, Charles-Anges GINESY, Anne GIUJUZZA, Philippe HEURA, Jean-Pierre LAUGIER, Gérald LOMBARDO, Céline LEGAL-ROUGIER, Jean-Marc MACARIO, Serge MAUREL, Sandrine MOSCONI, Marie-Christine PEYROUTOU-BAGNIS, Bruno ROUGANNE, Sonia SARTORI, Martine SILVANO, Brigitte SION, Christian ZAETTA, Christian ZEDET

Autres invités : René PERIER et Claude MARTIN – Conseil de Développement, Alexis ARGENTI – Maire de la Roque en Provence.

Techniciens : Sylvie BENAÏM - Chargée de mission -Département 06, Céline CHARRIER et LEMESLE Hélène- CASA, Sabine GEAY-BOREL -Région Sud, Franck SELVINI – CAPG, Dominique REISLER, Directrice du PNR, Elisabeth GALLIEN - Directrice Adjointe du PNR, Maryline PIERRE- Responsable Administrative.

Le Président accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués présents en salle et en visio-conférence.

Le Président constate que le quorum est atteint et Monsieur Marc MALFATTO est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 sera adopté lors d'un prochain comité syndical.

Le Président présente l'ordre du jour de cette réunion :

➔ **Délibérations budgétaires :**

- . Vote du Compte de Gestion, Compte Administratif et Affectation du Résultat de l'année 2023,
- . Vote du Budget Primitif 2024.

➔ **Délibérations liées aux ressources humaines :**

- . Création de **postes saisonniers**,
- . Création de postes **pour accroissement temporaire d'activité**,
- . Création de postes en **contrat de projet** et actualisation du tableau des effectifs,
- . Protection sociale complémentaire – mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes pour la couverture des risques prévoyance et santé des agents,

➔ **Délibérations liées aux projets :**

- . Programme d'Education à l'Environnement et au Territoire 2024 2025 – demande de subvention à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,
- . Convention partenariale avec le CERPAM pour le projet de la Fondation MAIF « *Faire évoluer les comportements en lien avec l'emploi du Feu* »,
- . Système d'information touristique APIDAE : validation des conditions financières de l'abonnement annuel APIDAE Info pour l'année 2024,
- . Plan Alimentaire Territorial de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis,
- . Partenariats avec le Campus Vert, le GRAB et le CREAM - Projet « Valorisation des Laines locales »

➔ **Points d'information :**

- . Présentation de la note d'enjeux de l'Etat sur la révision de la Charte,
- . Guide de la laïcité dans et la Fonction Publique et rapport d'activité 2023 du référent déontologue et laïcité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes,

➔ **Questions diverses**

Le Président ouvre la séance et explique que le programme d'actions prévisionnels 2024 est joint en annexe des pièces du comité syndical et laisse la parole à la Directrice afin de présenter les éléments budgétaires.

1. Délibérations budgétaires :

Vote du Compte de Gestion 2023

La Directrice explique que le compte administratif est la traduction des éléments financiers de l'année antérieure et précise que la concordance entre les écritures enregistrées par la trésorerie et celles comptabilisées en interne a été effectuée. Aucune incohérence n'ayant été relevée, le Comptable public a dressé et certifié le compte de gestion qui n'amène aucune observation ni réserve de sa part.

L'état du Compte de Gestion, par section de fonctionnement et d'investissement, présente les mouvements de l'exercice 2023, ainsi que les soldes de fin d'exercice, comme suit.

Le total des réalisations budgétaires de l'exercice 2023 (totalité des mandats et titres émis) enregistré par le Comptable Public est reproduit ci-dessous pour chaque section par comparaison aux prévisions budgétaires.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	327 461,48	2 435 034,54	2 762 496,02
Titres de recette émis (b)	71 239,17	1 997 003,21	2 068 242,38
Réductions de titres (c)	962,28	245 846,18	246 808,46
Recettes nettes (d = b – c)	70 276,89	1 751 157,03	1 821 433,92
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	327 461,48	2 435 034,54	2 762 496,02
Mandats émis (f)	60 761,83	1 821 895,17	1 882 657,00
Annulations de mandats (g)		78 218,73	78 218,73
Dépenses nettes (h = f – g)	60 761,83	1 743 676,44	1 804 438,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent	9 515,06	7 480,59	16 995,65
(h – d) Déficit			

Les Résultats d'exécution du Budget Principal du Syndicat Mixte transmis par le Comptable public sont détaillés en suivant :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de Résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	37 684,89€		9 515,06€		47 199,95€
Fonctionnement	469 158,38€		7 480,59€		476 638,97€
TOTAL	506 843,27€		16 995,65€		523 838,92€

Le Président explique qu'au cours de l'année 2023, il a été demandé au responsable des finances de la CASA d'effectuer une analyse des finances du syndicat mixte. Cette étude a confirmé le bon équilibre budgétaire.

La délibération n°24-D 001 est portée au vote et adoptée à l'unanimité
(avec abstention de M. MAILLARD Stéphane – délégué commune de Valderoure)

Compte Administratif 2023

La Directrice présente le Compte Administratif (voir pièce du comité syndical).

Afin que le vote puisse se dérouler et comme le prévoit la réglementation, le Président, Eric MELE, désigne un président de séance et quitte la salle. Arnaud PRIGENT est donc désigné Président de séance et s'adresse à l'assemblée pour recueillir les avis des membres.

Le Compte Administratif est porté au vote et il est :

- constaté la conformité du Compte Administratif avec le compte de gestion.
- constaté la sincérité des restes à réaliser et,
- arrêté les résultats définitifs.

La délibération n°24-D- 002 est portée au vote et adoptée à l'unanimité
(avec abstention de M. MAILLARD Stéphane – délégué commune de Valderoure)

Affectation du Résultat de l'année 2023

Eric MELE reprend sa fonction de président de séance et explique qu'aucun besoin de financement n'apparaissant sur l'exercice, l'intégralité de l'excédent de la section de fonctionnement est affectée en report de fonctionnement pour 2024, soit un excédent reporté de 476683,97 €, et en investissement un solde d'exécution de 47 199,95 € reporté.

La délibération n°24-D- 003 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2024.

Le Directrice présente le budget primitif 2024 (voir pièces du comité syndical) et notamment :

- la répartition des recettes et des dépenses de fonctionnement prévisionnelles de l'exercice 2024 ;
- la répartition des recettes et des dépenses d'investissement de l'exercice 2024 ;
- un rappel des résultats 2023 des sections d'Investissement et de fonctionnement et affectations ;
- la liste des concours attribués sous forme de subventions ;
- la reprise de provision ;
- les cotisations statutaires 2024 ;
- les opérations sous mandat.

Le Président présente un état du personnel composé de 22 agents en contrat à durée déterminée et 4 fonctionnaires. Les contractuels sont positionnés sur des projets avec renouvellement éventuel en fonction des sujets. Il précise "nous sommes à 3 ans de la nouvelle Charte de Parc, nous ne pouvons donc pas dès aujourd'hui recruter des titulaires ; il va nous falloir rediscuter de ces questions, notamment définir quels sont les postes régaliens, que nous pourrions envisager de titulariser et les autres."

Jean-Paul DAVID rappelle que dans le cadre de la nouvelle charte, le poste de chargé de mission biodiversité doit impérativement être un poste permanent.

Le Président ajoute que le poste sur l'éducation a également vocation à être un poste permanent.

La Directrice rappelle également que les cotisations, comme chaque année, ne varient pas cette année et les aménités rurales perçues par les communes compensent largement le montant de la cotisation au titre de l'adhésion au Parc. Les aménités rurales pour 2024 devraient être plus importantes selon les informations de la fédération des parcs.

Anthony SALOMONE questionne le Président à propos des sommes prévues au budget pour l'étude concernant la Maison du Parc.

La Directrice précise qu'il s'agit d'un marché public d'études pour lequel il reste des sommes affectées.

Le Président explique que la réflexion à ce sujet avance. La maison de Gréolières est vendue, il faut donc poursuivre la réflexion et trouver des polarités pour mettre en valeur la vitrine du PNR à travers probablement plusieurs sites « maisons de Parc » et se rapprocher des offices de tourisme.

Ludovic SANCHEZ suggère de créer des points d'information dans les offices de tourisme.

Jean-Paul DAVID considère qu'on devrait avoir une meilleure lisibilité du Parc au moment où l'on resserre les budgets.

Michèle BELLERY soulève les difficultés liées à la restauration du patrimoine bâti.

La Directrice Adjointe précise qu'il faut se rapprocher d'Antoine BOURGEAU pour précision des dispositifs existants.

Concernant la révision de charte, Ludovic SANCHEZ considère qu'on ne devrait pas effectuer les études sur la lisière sud.

La Directrice Adjointe rappelle que ces études programmées vont permettre de faire un état des lieux avant/après sur la lisière urbanisée du Parc, de faire des scénarios et d'amener des éléments de dialogue et des éléments stratégiques qui seront pris en compte pour la rédaction de la nouvelle Charte.

Ludovic SANCHEZ ajoute qu'il faudra associer les communes et les EPCI à ces études.

Jean-Paul DAVID précise que ces études sont financées par la Région.

Stéphane MAILLARD prend la parole pour exposer son point de vue personnel concernant le Parc.

Il s'étonne du turn-over important de l'équipe, malgré la qualité des agents et de la difficulté que cela génère pour mener à bien les projets.

Il trouve également qu'on parle beaucoup de vitrines touristiques, vitrines de l'extérieur du territoire, mais il souhaite surtout parler de sa commune de Valderoure et de ses habitants, car sur un territoire il y a des habitants.

Il ajoute qu'on parle de construire un PNR qui soit exemplaire au niveau environnemental, social, démocratique et fédérateur, mais aujourd'hui on ne répond pas sur toutes les actions, et c'est pour ça que notamment, la commune de Valderoure a souhaité s'abstenir dans le vote des délibérations budgétaires de ce jour.

Lors de la création du Parc, il était prévu de mettre en priorité les sujets de la biodiversité, de l'agriculture et le lien aux habitants et aujourd'hui ceux-ci considèrent que le compte n'y est pas, les habitants ne s'y retrouvent pas et ne sont pas satisfaits. Le PNR n'est pas reconnu comme il devrait l'être.

Le Président précise que la révision de la Charte va justement permettre de répondre à toutes ces questions. Les élus ont signé une première charte sans vraiment appréhender tous les enjeux. L'idée de parc devait permettre de valoriser le territoire, créer une unité, une communauté de vie, des forces financières pour pouvoir développer l'agriculture le tourisme, etc, mais on ne savait pas vraiment comment procéder. D'ailleurs les EPCI et les autres partenaires ont signé cette charte parce qu'on avait trouvé cette dimension valorisante sans vraiment appréhender ce qu'il y avait dedans. Aujourd'hui on a la chance d'arriver à la fin de cette 1^{ère} charte et en faisant le bilan on va pouvoir écrire cette nouvelle charte de manière plus fondée. Pour la prochaine charte il faut absolument une coordination extrêmement étroite entre les EPCI et le Parc pour que tout moyen confondu, on puisse développer des actions. Car on ne peut pas compter que sur le budget du Parc qui est très réduit. Il est nécessaire les EPCI prennent à bras le corps ces thématiques.

Stéphane MAILLARD ajoute que si à l'époque les agriculteurs de Coursegoules, de St Auban, de la vallée de la Lane ne s'étaient pas mobilisés avec la chambre d'agriculture pour emmener des élus dans le PNR d'Auvergne pour montrer que l'agriculture est une activité économique à part entière, riche en savoir-faire, on n'aurait pas parlé d'agriculture.

Jean-Paul DAVID considère que ces sujets doivent être menées en Bureau notamment concernant la lisibilité du Parc et l'appropriation par ses habitants ; ce qui semble être un défi que nous devons relever d'aujourd'hui jusqu'à la révision de charte.

Stéphane MAILLARD ajoute également que l'Etat a sa part de responsabilité, par exemple pour le parc photovoltaïque dans la vallée de La Lane, car les habitants en parlent beaucoup.

La Directrice rappelle le rôle de la Commission Avis-Cadre de Vie ; les communes doivent solliciter le PNR bien en amont de leurs projets pour que le parc puisse les accompagner et trouver les meilleurs compromis.

Le Président précise qu'un PNR travaille sur du temps « long ».

Anthony SALOMONE ajoute que ce qui est considéré comme une faiblesse est en fait une force, cette force il faut la prendre à bras le corps et les communes doivent porter leur projet. "Nous sommes sur un territoire avec des spécificités, il faut continuer à avancer."

Stéphane MAILLARD répond qu'il faut peut-être travailler autrement.

Le Président confirme ces propos en précisant qu'il faudra mener une vraie discussion autour de ce sujet et dans le cadre de la nouvelle charte avoir une ambition élargie. Peut-être faut-il revenir à de la monoculture, mais le foncier bloque ?

La délibération n°24-D- 004 est portée au vote et adoptée comme suit :

Résultat du vote :

Suffrage exprimé : 72 voix

Pour :56 voix

Abstentions : 2 voix

Alain BARBAGLI – délégué titulaire - commune Amirat (1 voix)

Caroline CAPE – délégué titulaire – commune Andon (1 voix)

Contre : 14 voix

Ludovic SANCHEZ – délégué titulaire - Communauté de Communes Pays de Grasse (2 voix)

pouvoir de Julien DO SOUTO – délégué titulaire -commune Le Mas (1 voix)

Gérard BOUCHARD – délégué suppléant - commune Les Mijouls (1 voix)

Stéphane MAILLARD - déléguée titulaire commune Valderoure (1 voix)

Martine SEGHI – délégué titulaire - commune Briançonnet (1 voix)

Michèle OLIVIER – déléguée suppléante - Département Alpes-Maritimes (7 voix)

Pouvoir de Gilbert HUGUES – délégué titulaire – commune de Caussols (1 voix)

Au vu des résultats du vote, Marc Malfatto propose de surseoir à l'adoption de ce budget primitif. Par ailleurs, il se fait le porte-parole de Gilbert HUGUES pour qui il a un pouvoir et qui n'est pas en accord avec la politique du Parc.

Le Président considère qu'il n'est pas raisonnable de reporter le vote de ce budget, car les enjeux sont importants, il y a des salariés à payer. Il propose plutôt d'organiser un temps de réunion très rapidement pour discuter de ces sujets en personnes responsables.

2. Délibérations liées aux ressources humaines :

Création de 11 postes saisonniers

La Directrice explique que pour les besoins de l'activité de sensibilisation du territoire et la sensibilisation au risque incendie, il est proposé la création de 10 postes saisonniers selon le détail suivant ainsi qu'un renfort pour les besoins logistique et organisationnel de la fête du Parc 2024 :

- Création de 2 postes saisonniers « Ambassadeurs du Parc » ;
- Création de 8 postes saisonniers « Garde Régionale Forestière », il s'agit d'un dispositif régional renouvelé chaque année ;
- Création de 1 poste saisonnier « Renfort Fête du Parc 2024 ».

La délibération n°24-D- 005 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

Création de 2 postes pour accroissement temporaire d'activité

La Directrice explique, que comme présenté au débat d'orientation budgétaire, il est proposé de recruter un agent pour la maintenance et l'entretien du matériel, informatique et autre du Parc, afin que les agents ou la direction soient déchargés de cette gestion. En outre, pour assurer la fin de la programmation du GAL LEADER 2017-2023 porté par le PNR, il est nécessaire de prolonger le poste d'assistante de gestion LEADER jusqu'au 31 mai 2025, ces besoins nécessitent la :

- Création d'un poste d'agent de gestion informatique et maintenance du matériel - à temps non complet (14 heures hebdomadaires) pour une durée d'un an à compter du printemps 2024 ;
- Création d'un poste d'assistante de gestion – programme Leader - à temps non complet (17.5 heures hebdomadaires) pour une durée de 7 mois à compter de septembre 2024.

La délibération n°23-D- 006 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

Création de 7 postes en contrat de projet et actualisation du tableau des effectifs

La Directrice explique que des contrats de projets viennent à échéance courant 2024. Pour poursuivre le plan d'actions prévisionnel, il est proposé de créer les emplois comme détaillé ci-après. Tous ces postes sont à ce jour pourvus, sauf celui d'« assistant juriste et avis » créé pour les besoins de la révision de la charte de parc et destiné à renforcer le pôle avis, dont le volume de travail ne cesse d'augmenter. Il a donc lieu de proposer la création des postes en contrat de projet, suivants :

- Chargé de projet "Communication"
- Assistant Communication - évènementiel et Fête du Parc
- Chargé de projet "Education à l'Environnement - au Territoire / Actions culturelles"
- Chargé de projet "Valorisation du Patrimoine Bâti et signalétique "
- Chargé de projet "Paysage Aménagement Urbanisme"
- Chargé de projet "Agriculture / MAEC"
- Chargé de projet "Assistant juriste et avis »

Une mise à jour du tableau des effectifs qui reprend l'ensemble des effectifs de la collectivité, hormis les postes saisonniers est présenté.

Les délibérations n°24-D- 007 et 008 sont portées au vote et adoptées à l'unanimité

Protection sociale complémentaire – mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes pour la couverture des risques prévoyance et santé des agents

La Directrice explique que les employeurs publics territoriaux vont être soumis à l'obligation de mettre en œuvre :

1- une participation financière pour la couverture du risque prévoyance à compter du 1er janvier 2025 : sachant que cette participation devra prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90 % de la rémunération annuelle nette, avec une

participation employeur, au minimum à hauteur de 50 % des cotisations acquittées par les agents, ce qui représente enjeu financier importants pour les collectivités territoriales.

2- une participation financière pour la couverture du risque santé à compter du 1er janvier 2026

Il est proposé de donner mandat au Centre de Gestion des Alpes Maritimes pour procéder à la mise en concurrence de plusieurs organismes en vue de conclure à la proposition d'une couverture du risque prévoyance et du risque santé.

La délibération n°24-D- 009 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

3. Délibérations liées aux projets :

- . **Programme d'Education à l'Environnement et au Territoire 2024 2025 – demande de subvention à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur**

Afin de répondre aux ambitions de la charte du parc en matière d'éducation à l'environnement au territoire et à l'action culturelle, il est proposé d'autoriser le Président à présenter une demande de financement auprès de la Région selon le programme envisagé.

La délibération n°24-D- 010 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- . **Convention partenariale avec le CERPAM pour le projet de la Fondation MAIF « *Faire évoluer les comportements en lien avec l'emploi du Feu* »**

Dans le cadre de la convention avec la fondation MAIF et l'université d'Aix-Marseille sur l'évolution des comportements en lien avec l'emploi du feu, le Parc propose de conventionner avec le CERPAM « Centre d'études et de Réalisations Pastorales des Alpes Maritimes », pour un travail conjoint et collaboratif. Il est prévu 21 jours de travail à 550€.

La délibération n°24-D- 011 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- . **Système d'information touristique APIDAE : validation des conditions financières de l'abonnement annuel APIDAE Info pour l'année 2024**

Une cotisation annuelle est honorée chaque année par le Parc pour l'utilisation du système d'information touristique APIDAE.

La délibération n°24-D- 012 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- . **Plan Alimentaire Territorial de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis**

Il est proposé d'autoriser la signature de la charte de co-engagement pour la mise en œuvre du PAT « plan alimentaire territorial » de la CASA.

La délibération n°24-D- 013 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

. Partenariats avec le Campus Vert, le GRAB et le CREAM - Projet « Valorisation des Laines locales »

Il est proposé d'abonder un partenariat financier entre le Parc et le Campus Vert Azur pour une participation à la dynamique du projet de revalorisation des laines locales.

La délibération n°24-D- 014 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

4. Point d'information :

. Présentation de la note d'enjeux de l'Etat sur la révision de la Charte émise le 20 janvier 2024 par le Préfet de Région

La Directrice explique que cette note contient les attentes des services et établissements publics de l'Etat pour le futur projet de Charte, des recommandations, des objectifs prioritaires, des actions à inscrire dans la future charte et des normes/règlementations/stratégies avec lesquelles la charte devra se conformer, ainsi qu'une analyse par les chargés de projet de la note d'enjeux pour traduction en éléments d'aide à la décision pour l'écriture des futurs engagements.

. Guide de la laïcité dans et la Fonction Publique et rapport d'activité 2023 du référent déontologue et laïcité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes

La Directrice explique que nous avons été destinataire du rapport d'activité 2023 du référent déontologue et laïcité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes. Ce document qui doit être porté à connaissance des membres du comité syndical est à consulter dans les pièces préparatoires transmises.

5. Questions diverses

Pour information, la Directrice précise que les prochains comités syndicaux auront lieu mi-octobre (à confirmer) et mi-décembre 2024 pour le Débat d'Orientation Budgétaire.

La séance est levée à 12h35.

Le secrétaire de séance,

Marc Malfatto